



Convention de partenariat entre

L'ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS PRIVEE DE GAFSA

(ESIP)

&

SOFRECOM TUNISIA

ACCORD DE PARTENARIAT

Entre

SOFRECOM TUNISIE, sise Immeuble Matrix, Rue Lac de Constance, Berges du Lac, Centre, 1053 Tunis représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Abdelkader Dali**

Ci-dessus dénommée « SOFRECOM »,

Et

L'école Supérieure d'Ingénieurs privée de Gafsa (ESIP), sis au campus universitaire sidi Ahmed zarroug, 2112 Gafsa valablement représenté par son directeur Monsieur **Mourad Hmida**.

PREAMBULE

Ce partenariat doit permettre une meilleure connaissance des activités de chacune des deux parties et un enrichissement mutuel dans l'ensemble des domaines visés par le partenariat, à savoir la réalisation d'actions visant à :

- Positionner L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP)et SOFRECOMTunisie en tant qu'acteurs majeurs dans le développement socio-économique de la Tunisie.
- Favoriser la professionnalisation et l'employabilité des étudiants de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).Favoriser l'ouverture des étudiants sur le monde des entreprises.
- Positionner SOFRECOM Tunisie, comme partenaire opérationnel de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP)contribuant à l'épanouissement académique et scientifique des étudiants.
- Renforcer le positionnement de Sofrecom Tunisie en tant que partenaire de référence pour les étudiants et les jeunes diplômés en Tunisie.

Ces objectifs pourront être atteints en mettant en œuvre un plan d'actions organisé selon les axes directeurs suivants :

1. La professionnalisation des étudiants et la facilitation de leur employabilité.
2. L'intervention d'experts de SOFRECOMTunisie dans le cadre de séminaires/conférences, organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).
3. La participation de Sofrecom Tunisie à des événements organisés à L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).
4. La communication des deux parties dans le sens d'une mise en valeur de cet accord. Afin de faciliter la mise en œuvre de leurs objectifs respectifs, les deux parties se sont rapprochées pour conclure le présent accord de partenariat.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD

Le présent accord de partenariat a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les partenaires, concernant notamment les actions décrites dans le plan d'actions défini à l'article 4.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord prend effet dès sa signature par les partenaires et ce, pour une durée de 03 ans renouvelable.

ARTICLE 3 : CONTEXTE DE L'ACCORD

Les partenaires entendent s'assister mutuellement pour mettre en œuvre cet accord et veiller à son bon déroulement.

Le contenu de ce partenariat est susceptible d'évoluer sur accord des deux partenaires sous la forme d'un avenant.

ARTICLE 4 : PROPOSITION DE PLAN D'ACTIONS

Les plans d'actions communs de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) et de SOFRECOM Tunisie suivent les grands axes définis ci-après, à savoir :

1. La professionnalisation des étudiants :

Cet axe regroupe des actions ayant pour objectif de contribuer à améliorer l'employabilité des étudiants, telles:

a) L'offre par la Société SOFRECOM Tunisie de projets de fin d'études ingénieurs au profit des étudiants de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP), et ce en fonction des besoins de la Société SOFRECOM Tunisie

b) L'offre par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) :

- de la diffusion par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) des offres de stage/PFE et des offres d'emploi auprès des étudiants ;
- de l'organisation de journée de présentation de la Société SOFRECOM auprès d'un groupe ciblé d'étudiants

2. L'intervention d'experts de SOFRECOM dans le cadre de séminaires/ conférences organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) :

Cet axe vise à mettre en avant l'expérience de SOFRECOM Tunisie et son savoir-faire, dans le cadre de séminaires organisés à L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) particulièrement dans le cadre du module d'enseignement. Ces interventions pourraient inclure des thèmes techniques mais aussi des thèmes de soft skills et peuvent porter sur une présentation des activités de SOFRECOM Tunisie et de ses innovations.

3. La participation de Sofrecom Tunisie à des événements organisés à L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP):

Cet axe porte sur la participation de la Société SOFRECOM aux événements organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).

En tant que partenaire et en commun accord avec la Direction de la Vie Universitaire de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP), la Société SOFRECOM sera un invité privilégié aux conférences et autres événements scientifiques ou culturels organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) ;

4. La communication des deux parties dans le sens d'une mise en valeur de cet accord

Cet axe porte sur l'engagement de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) et de SOFRECOM Tunisie à faire connaître leur partenariat à travers leurs sites web, leurs intranets et des affiches murales, ainsi qu'à communiquer, dans les médias ou tout autre support, sur les actions et réalisations issus de cet accord.

ARTICLE 5 : MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE

Le bon déroulement de cet accord nécessite la création d'un comité de pilotage constitué :

- Pour SOFRECOM Tunisie, de :
 - Directeur Général Sofrecom Tunisie
 - Directeur Ressources Humaines
 - Directeur département innovation
 - Responsable Pôle Recrutement et Sourcing

- Pour L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) son Directeur Monsieur Mourad Hmida.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE

Sont considérées comme confidentielles les informations transmises par l'un des partenaires à l'autre, dont le caractère confidentiel serait expressément mentionné par le partenaire qui les communiquerait, et ce tout au long de la période du partenariat.

Chaque partenaire s'engage à protéger ces informations confidentielles et à ne les utiliser que pour l'exécution de ce partenariat.

ARTICLE 7 : NON EXCLUSIVITE

Cet accord n'est pas exclusif L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) restera, par conséquent, libre de se lier avec d'autres entreprises, dans des opérations de collaboration comparables à celle réalisées avec SOFRECOM Tunisie

De même, SOFRECOM Tunisie demeure libre de proposer un partenariat ou tout autre programme à tout autre établissement ou université.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Si l'un des partenaires commet un manquement à l'une de ses obligations contractuelles auquel il n'aura pas remédié dans les 15 jours suivant la notification qui lui aura été adressée par le partenaire lésé, ce dernier pourra, de plein droit, résilier l'accord avec effet immédiat.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS GENERALES

Le présent accord est une convention de partenariat entre L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) et SOFRECOM Tunisie, chacun des partenaires conservant sa pleine et entière

indépendance. Aucun des partenaires ne saurait engager l'autre, ni conclure des contrats au nom et/ou pour le compte de l'autre.

POUR SOFRECOM TUNISIE

Nom et prénom : Abdelkader Dali

Titre Directeur Général

Fait à : Gafsa

Le: 12/07/2018

Cachet et Signature précédés de la mention « Lu et Approuvé »

Lu et approuvé 



POUR L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS PRIVÉE DE GAFSA (ESIP)

Nom et prénom : Mourad Hmida

Titre : Directeur de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP)

Fait à : Gafsa

Le: 12/07/2018

Cachet et Signature précédés de la mention « Lu et Approuvé »

Lu et Approuvé 
